

Comité consultatif des partis politiques

Résumé de la réunion – 12 avril 2018



Table des matières

1. Résumé de la réunion	2
2. Mot d’ouverture et tour de table	2
3. Formation – Associations de circonscription	3
4. Revue triennale des partis	4
5. Tâches préscrutin locales.....	6
6. Calendrier des travaux à venir et levée de la séance	9
Annexe A : Ordre du jour.....	10
Annexe B : Participants à la réunion	11

1. Résumé de la réunion

La réunion du 12 avril visait à renseigner le Comité au sujet des travaux menés par Élections Canada (EC) depuis la dernière réunion, et à l'informer sur les enjeux susceptibles d'avoir une incidence sur les partis et sur les candidats.

Le présent résumé suit l'ordre du jour figurant à l'annexe A. La liste des participants est présentée à l'annexe B.

2. Mot d'ouverture et tour de table

Stéphane Perrault, directeur général des élections (DGE) par intérim, souhaite la bienvenue aux membres du Comité consultatif des partis politiques (CCPP) à la réunion d'avril 2018 et les remercie d'avoir pris part à l'atelier de la veille sur les services aux électeurs en vue des élections générales (EG) de 2019.

Il parle ensuite de certaines hypothèses de planification de l'organisme, de ses attentes et des échéances en matière de planification relativement aux projets de loi qui s'annoncent et à la nomination d'un nouveau DGE, toutes prévues dans les semaines à venir.

M. Perrault fait le point sur les projets de modernisation des services électoraux d'EC et rappelle aux membres quelles ont été les deux priorités stratégiques d'EC depuis les dernières EG : améliorer les services électoraux au moyen de différentes initiatives; remplacer et améliorer les principaux éléments d'infrastructure nécessaires à la tenue d'élections, comme les centres de données, les réseaux informatiques, les services de télécommunications et le système de paye pour les préposés au scrutin.

M. Perrault fait également le point sur d'autres projets en cours, comme le vote sur les campus, la Politique sur le choix de lieux de scrutin adéquats, la modernisation de la production de bulletins de vote, le projet de services aux électeurs dans les communautés autochtones éloignées et le Centre de service aux entités politiques (CSEP). Il présente ensuite aux membres l'initiative d'EC intitulée Inspirer la démocratie. Celle-ci est un moyen pour l'organisme d'améliorer ses activités de mobilisation des intervenants grâce à une série d'ateliers et de kiosques d'information organisés au cours d'événements et de conférences s'adressant aux intervenants.

M. Perrault fait savoir que la cybersécurité et la question générale de la désinformation ont représenté des défis importants pour l'organisme lorsqu'il a témoigné devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, en février 2018. Selon le Centre de la sécurité des télécommunications, il est fort possible que différents groupes déploient des moyens informatiques pour tenter d'influer sur le processus démocratique au cours de l'élection fédérale de 2019. Pour réagir à cette éventualité, EC adopte différentes mesures pour renforcer le niveau de sécurité. Par exemple, la sécurité du réseau informatique d'EC a été améliorée et le nouveau

service d'hébergement de données doit offrir toute une série de mesures de protection supplémentaires. Par ailleurs, l'organisme fait faire une vérification indépendante de ses contrôles de sécurité des TI, qui devrait être terminée au printemps.

En ce qui concerne la question générale de la désinformation, la direction générale de l'Intégrité électorale d'EC collabore avec le commissaire aux élections fédérales pour se tenir au courant de l'évolution de la situation. Le principal rôle d'EC est de s'assurer que les Canadiens disposent des bons renseignements et qu'ils savent où, quand et comment s'inscrire et voter. Pour ce faire et dans le cadre de la campagne d'information de 2019 auprès des électeurs, l'organisme s'assurera que son image de marque est manifeste dans ses publicités. Il publiera également un répertoire de tous ses produits de communication et de tous ses messages sur son site Web. Ainsi, quiconque se demande si un message émane véritablement d'EC pourra s'en assurer.

M. Perrault ajoute qu'il aurait été fait mention que les partis politiques ne sont pas assujettis aux lois sur la protection des renseignements personnels au fédéral et cet enjeu a été soulevé par le commissaire à la protection de la vie privée. L'ancien DGE avait d'ailleurs présenté des recommandations au Parlement à ce sujet dans ses rapports de 2013 et de 2016, à la suite des élections. À cette époque, on ne savait pas encore si le gouvernement allait inclure des dispositions visant à protéger les renseignements personnels à sa série de mesures législatives. Quoi qu'il en soit, les partis devront vraisemblablement poser des gestes concrets pour rassurer les Canadiens sur l'utilisation et la protection de leurs renseignements personnels.

3. Formation – Associations de circonscription

Wendy Larose-Marois, gestionnaire, Instruments réglementaires et systèmes, donne au Comité un aperçu de la formation d'EC organisée à l'intention des associations de circonscription pour l'année 2018, qui comprend de la formation en classe et en ligne.

L'organisme a tenu 33 séances de formation en classe dans 24 villes au Canada, auxquelles ont participé 281 personnes (le taux d'abandon s'est avéré plus élevé qu'à l'habitude en raison des mauvaises conditions météorologiques). Plus de 60 % des participants étaient des agents financiers. En réponse aux nombreuses demandes des années antérieures, une nouvelle formule a été adoptée pour la prestation des cours. Celle-ci comprend de la formation pratique en laboratoire sur le Rapport financier électronique (RFE) et deux séances pilotes au moyen d'ordinateurs portables.

Les participants ont aimé la formation pratique sur le RFE, mais ils ont tout de même mentionné qu'ils auraient souhaité que la formation couvre à la fois les règles de conformité et le RFE, au lieu de l'un ou l'autre. Les participants ont par ailleurs demandé de nouveaux produits de formation, comme des cours portant spécifiquement sur les besoins propres au vérificateur et une formation portant sur les candidats à l'investiture.

M^{me} Larose-Marois présente les nouvelles séances WebEx sur le financement politique, qui ont été lancées il y a un an. EC offre désormais des séances mensuelles à l'intention des nouveaux agents financiers, des séances sur les campagnes de financement ainsi que des séances adaptées, organisées sur demande. Jusqu'à maintenant, environ 40 séances WebEx ont eu lieu et plus de 200 participants ont suivi ces formations.

M^{me} Larose-Marois présente également les quatorze nouvelles vidéos de formation sur le financement politique, qui sont maintenant disponibles sur le site Web d'EC, et elle informe le Comité qu'EC a l'intention de réaliser douze autres vidéos au cours de la prochaine année (notamment sur les campagnes de financement, le travail bénévole et des modules propres aux candidats).

Enfin, M^{me} Larose-Marois présente le plan de communication d'EC, qui vise à faire connaître ses produits de formation, ceux déjà offerts et les nouveaux, par l'entremise des médias sociaux et de courriels. Les partis politiques pourront facilement diffuser ces messages.

Tour de table

Dans l'ensemble, les participants se disent satisfaits de l'ajout de la formation en ligne et des séances WebEx. Certains se demandent si les formations en ligne sont aussi efficaces que les formations en classe, et ce qu'il en est des résultats. Une demande est également présentée en vue de mettre en œuvre un processus d'attestation pour que les partis puissent avoir l'assurance que la personne qui suit le cours obtient un certificat officiel à la fin de la formation.

Certains membres aimeraient savoir si EC peut étendre ses formations à d'autres institutions, comme les banques, les propriétaires, les organismes chargés de l'application de la loi, etc. M. Perrault explique que, bien qu'habituellement la capacité limitée d'EC ne permette pas d'offrir de la formation à d'autres qu'aux partis politiques, l'organisme interagit avec les banques puisqu'il existe des exigences particulières en ce qui concerne les comptes, par exemple l'intitulé d'un compte. Le commissaire aux élections fédérales organise également des activités de sensibilisation auprès des services de police locaux au moment d'une élection. Par ailleurs, on trouve sur le site d'EC une lettre que les candidats peuvent télécharger et utiliser auprès des propriétaires pour exercer leur droit de mener une campagne et de solliciter des votes.

4. Revue triennale des partis

M. Perrault présente le processus de confirmation triennale des membres des partis politiques de 2019. Il explique que tous les trois ans, au moment de la mise à jour annuelle, les partis enregistrés et les partis admissibles doivent fournir au directeur général des élections le nom et l'adresse de 250 électeurs, selon la formule prescrite, qui attestent qu'ils font partie des membres du parti. Aux termes de la LEC, il faut que le directeur général des élections soit convaincu que chaque parti enregistré compte toujours au moins 250 membres. Ces exigences visent à assurer la légitimité du régime de partis enregistrés et à protéger son intégrité. Les organismes qui profitent

du crédit d'impôt pour contributions politiques doivent être des partis politiques authentiques ayant pour but de participer au processus électoral.

Lors de la réunion du CCPP de juin 2017, certains partis politiques ont soulevé des questions et présenté des commentaires et des propositions en vue d'améliorer le processus appliqué en 2016. EC a examiné ces commentaires tout en tenant compte de son devoir de protéger l'intégrité du système électoral. C'est ainsi qu'un nouveau processus a été proposé pour la revue triennale de 2019.

M. Perrault indique aux participants que les partis politiques pourront acheminer à EC leurs formulaires d'adhésion remplis à compter du 2 janvier 2019. La date butoir est le 2 juillet 2019. Ces formulaires ne doivent être présentés à EC que lorsque le parti a recueilli le nombre nécessaire de formulaires. EC recommande vivement que les partis soumettent des formulaires supplémentaires afin de s'assurer qu'au moins 250 formulaires ont été dûment remplis et sont valides. Pour être valide, un formulaire doit être signé et daté de moins de douze mois avant la date de soumission des 250 formulaires. Pour vérifier les formulaires d'adhésion des partis représentés à la Chambre des communes, on examinera les documents soumis de façon à s'assurer qu'ils sont correctement remplis. En ce qui concerne les partis non représentés à la Chambre des communes, EC procédera comme suit :

- Une fois qu'EC aura vérifié qu'il y a 250 adhésions valides, il choisira de manière aléatoire 50 membres qui recevront un questionnaire.
- Les 50 membres auront un mois pour remplir et renvoyer le questionnaire dans l'enveloppe préadressée et préaffranchie qui accompagne le questionnaire.
- Après avoir analysé les réponses obtenues, le DGE décidera s'il est convaincu ou non que le parti s'est conformé à ses obligations concernant le nombre de membres qu'il doit conserver en permanence.
 - Dans son analyse, le DGE tiendra compte du nombre de formulaires renvoyés et du nombre de réponses positives et négatives.
- Si, après son analyse, le DGE n'est pas convaincu que le parti se conforme à ses obligations, il prendra d'autres mesures pouvant consister notamment à communiquer avec tous les membres desquels EC a reçu une déclaration.
- Un parti qui ne fournit pas 250 déclarations de membres avant le délai du 2 juillet n'aura pas rempli son obligation triennale.
- Dans ce cas, le DGE avisera le parti par écrit de ses obligations de remédier à cette omission dans les 30 jours ou de convaincre le DGE que l'omission n'est pas causée par la négligence ou un manque de bonne foi afin d'obtenir plus de temps pour y remédier.
- Le défaut de remplir ces conditions pourrait entraîner la radiation du parti.

M. Perrault note que, pour obtenir un taux de réponse élevé, EC encourage les partis à informer leurs membres du processus, et à remplir et à renvoyer le questionnaire le plus tôt possible. Il n'y aura pas d'envoi postal de questionnaires aux membres entre la délivrance des brefs et la fin du mois d'octobre 2019.

Le processus de confirmation triennale des membres des partis politiques sera affiché sur le site Web d'EC.

Tour de table

Certains participants demandent des éclaircissements sur le processus de vérification à deux niveaux et la soumission des signatures. M. Perrault explique qu'en vertu de la LEC, tous les partis sont soumis à la même obligation de produire leurs signatures et de convaincre le DGE qu'ils satisfont à cette obligation, et le DGE est tenu de s'en assurer. Dans cette optique, le DGE aurait pu décider d'appliquer une approche exhaustive. Toutefois, M. Perrault observe qu'il n'a pas de raison de se soucier des partis à la Chambre, puisque leur niveau d'activité indique qu'ils répondent aux exigences au sens de la LEC. Ce qu'il propose actuellement, c'est une version très allégée du processus de vérification, selon laquelle EC enverra le questionnaire à 50 membres et analysera les réponses pour voir s'il y a des problèmes et prendre une décision en conséquence. Dans ce cas, EC appellera le parti pour en discuter. Dans l'ensemble, le résultat attendu est une approche raisonnable bien moins intrusive ou bien moins lourde.

Certains participants disent être inquiets du risque de discrimination que pourraient subir ou percevoir certains de leurs membres qui ne souhaitent pas être associés publiquement à un parti politique. Un participant remarque également que la deuxième lettre pose un problème à certains membres de partis politiques qui ont été victimes de discrimination de la part de leurs employeurs en raison de leur affiliation politique, et ils s'inquiètent maintenant de ce processus de vérification. M. Perrault rassure les participants en indiquant qu'EC est attentif au problème et que toutes les circonstances seront prises en compte. Il ajoute qu'EC est conscient que la situation de chaque parti est unique. Il répète qu'en cas de problème, EC appellera le parti pour discuter des difficultés auxquelles il se heurte.

Certains participants indiquent également qu'on pourrait changer le ton de la lettre pour apaiser certaines de ces inquiétudes. D'autres suggèrent que la correspondance d'EC aux membres de partis politiques est très bureaucratique et qu'une approche et un ton plus positifs et plus ouverts pourraient donner de meilleurs résultats.

5. Tâches préscrutin locales

Danielle Duquette, directrice adjointe, Surveillance opérationnelle et administration financière, fait ressortir la nouvelle stratégie d'EC visant les tâches préscrutin et elle présente un survol du travail qu'auront à faire les directeurs du scrutin (DS) et leurs équipes pour commencer à préparer et à planifier la 43^e élection générale (EG).

EC a beaucoup modifié sa manière d'aborder la préparation opérationnelle en 2018, et toutes les activités ont été regroupées sous quatre grands thèmes :

- **Thème 1** : Recherche de bureaux de scrutin et géographie

- **Thème 2** : Gestion du matériel électoral
- **Thème 3** : Bureaux locaux et personnels
- **Thème 4** : Rayonnement et formation à distance

Les activités du **thème 1** ont commencé le 16 avril 2018. À cette étape, les DS sélectionnent et visitent plus de 20 000 lieux de scrutin à travers le pays et en évaluent le caractère approprié. Les visites doivent être effectuées en fonction des critères suivants et conformément aux principes directeurs énoncés dans la nouvelle politique de sélection de lieux de scrutin adéquats (accessibilité, proximité, familiarité des électeurs avec le lieu et caractère adéquat). Les DS devront communiquer avec les propriétaires, fixer la date et l'heure des visites et commencer à négocier les baux. En se mobilisant, ils chercheront également à élargir leurs réseaux de contacts afin de commencer à promouvoir les diverses options de scrutin, les possibilités d'emploi et le rayonnement général.

Les activités du **thème 2**, qui débiteront en septembre 2018, permettront aux DS d'examiner et de valider les quantités de quelque 2,5 tonnes de matériel qu'ils reçoivent habituellement pour toute élection. Il s'agit de s'assurer que du matériel en quantité suffisante est produit et expédié. Cette validation rapide nous permettra de n'en produire et de n'en acquérir qu'en quantité suffisante, de faire éventuellement des économies et de gagner en efficacité logistique et, certainement, de réduire le gaspillage.

Les activités du **thème 3**, qui débiteront en janvier 2019, sont réparties sur deux étapes. À la première, les DS désigneront leur bureau local et leurs bureaux de directeurs adjoints du scrutin supplémentaires (DASS) dans les plus grandes circonscriptions rurales. Dans la 42^e EG, en dehors des 338 bureaux de DS, EC a ouvert 148 bureaux de DASS à travers le pays. En outre, les DS commenceront à sélectionner leurs employés principaux de bureau (coordonnateur de l'informatisation, agent financier et superviseur de point de service). Ce processus comprendra également des contrôles de sécurité, dans la mesure où le personnel titulaire a accès aux renseignements sur les électeurs ou les administrateurs électoraux.

Enfin, cette étape se terminera par la sélection des imprimeurs commerciaux locaux. Depuis la 42^e EG, nous nous sommes efforcés, avec les DS et les spécialistes de l'industrie, de moderniser et de simplifier la manière dont nous produisons et distribuons les bulletins de vote. Nous continuerons à les produire localement, de sorte que les DS devront sélectionner les imprimeurs commerciaux disponibles dans leur secteur.

À la deuxième étape de ce thème, les DS poursuivront la sélection de certains postes clés de leurs bureaux. C'est également une période importante du cycle de préparation opérationnelle puisque nous prévoyons offrir une formation poussée aux coordonnateurs de l'informatisation et aux superviseurs de points de service. Le superviseur de point de service est un nouveau poste créé à l'appui du nouveau modèle de service au bureau que nous avons présenté à l'occasion de la journée des démonstrations¹ et au CCPP l'an dernier.

¹ Le 11 avril 2018, EC a organisé sa première journée des démonstrations. Les membres de plusieurs groupes d'intervenants, représentants des électeurs qui se heurtent à des obstacles liés au processus électoral (électeurs autochtones, personnes

À cette étape, les DS examineront et confirmeront leurs budgets de fonctionnement électoraux. Le DGE étudiera le budget de chaque DS et y apportera la touche finale, juste avant la tenue de l'élection en septembre 2019.

En fait, c'est à cette période que les DS, dans l'ensemble du pays, planifieront et définiront leurs stratégies de recrutement de travailleurs électoraux. À cette fin, on s'attend à ce que les DS incluent dans leurs plans des stratégies pour le recrutement au sein des bassins de divers groupes qui forment le tissu même de leurs circonscriptions respectives.

Les activités du **thème 4** débuteront en mars 2019 et les DS devront mettre en œuvre les activités de planification et déterminer quels sont les moyens les meilleurs et les plus efficaces de toucher les groupes cibles dans leurs circonscriptions respectives. Bref, on leur demandera d'élaborer un plan de rayonnement, de nouer des contacts et de bâtir des relations avec les collectivités locales et éloignées, y compris les collectivités autochtones. Comme nous l'avons mentionné plus haut, les DS discuteront de manière proactive avec leurs groupes d'électeurs afin de faire connaître les diverses options de scrutin et les possibilités d'emploi.

M^{me} Duquette informe ensuite les participants qu'EC se prépare actuellement à accueillir les réunions régionales avec les administrateurs électoraux partout au pays en octobre et novembre 2018. Dans ces réunions, on fera la promotion du changement et de l'engagement auprès des directeurs du scrutin, de leurs directeurs adjoints et des agents de liaison locaux. Elle précise également qu'EC compte faire une simulation en mars-avril 2019. En 2015, EC a effectué une simulation électorale qui a été très utile pour appuyer la 42^e EG puisque l'exercice a permis à EC de confirmer que les systèmes, les processus et les services étaient prêts.

Pour conclure, M^{me} Duquette pose aux participants deux questions relatives à la participation pour orienter le tour de table :

1. Les DS ont souvent du mal à recruter un nombre suffisant d'agents électoraux. Comment pouvez-vous les aider à recruter des travailleurs électoraux pour la 43^e EG?
2. En ce qui concerne la préparation, les DS devront planifier une réunion avec les associations locales de circonscription (AC) en septembre 2019 avant la délivrance des brefs. Quels pourraient être les objectifs et les sujets de l'ordre du jour de la réunion?

Tour de table

Certains participants proposent que les réunions avec les associations de circonscription (AC) soient centrées sur les règles visant l'accès aux bâtiments, les démarches auprès des propriétaires et les endroits où se procurer les formulaires connexes, afin que les DS et les candidats soient bien informés. Certains participants suggèrent également que les réunions abordent les exigences relatives aux signatures puisqu'il semble y avoir certaines incohérences parmi les DS qui demandent des choses différentes ou qui invalident des signatures en se basant sur des critères différents.

handicapés, néo-Canadiens et jeunes) – et des représentants de partis politiques et d'organes de gestion des élections provinciales – ont été invités à expérimenter et à commenter plusieurs innovations touchant la tenue des élections en 2019.

Michel Roussel, sous-directeur général des élections – Scrutins et innovation, observe que les partis ne doivent pas hésiter à composer le numéro d'urgence d'EC en cas de problème à résoudre, quel qu'il soit, et il rappelle aux participants que les réunions avec les AC ne remplacent pas les séances d'information avec les candidats présentés durant la période électorale, qui constituent une autre occasion de recevoir et de communiquer les renseignements dont les candidats peuvent avoir besoin.

6. Calendrier des travaux à venir et levée de la séance

Pour conclure, le DGE par intérim remercie les membres du CCPP pour leur participation, leur rétroaction et leurs commentaires. Il rappelle aux membres qu'ils doivent s'attendre à être consultés par Élections Canada sur les diverses initiatives actuelles et à venir, car l'organisme aura besoin d'avoir les points de vue des partis sur certaines mesures à prendre.

Annexe A : Ordre du jour

Réunion du Comité consultatif des partis politiques et réunion de l'arbitre en matière de radiodiffusion

Hôtel Crowne Plaza
2, rue Montcalm, Gatineau, Québec

ORDRE DU JOUR

Jeudi 12 avril 2018

Heure	Point à l'ordre du jour
➤ de 8 h à 9 h	<i>Déjeuner et inscription</i>
➤ de 9 h à 9 h 5	Mot de bienvenue
➤ de 9 h 5 à 10 h 15	Mot d'ouverture et tour de table
➤ de 10 h 15 à 10 h 30	<i>Pause</i>
➤ de 10 h 30 à 11 h	Formation – Associations de circonscription
➤ de 11 h à 12 h	Revue triennale des partis
➤ de 12 h à 13 h	<i>Dîner (servi sur place)</i>
➤ de 13 h à 14 h	Tâches préscrutin locales
➤ de 14 h à 15 h	Calendrier des travaux à venir et tour de table de clôture
➤ de 15 h à 15 h 15	Levée de la séance
➤ de 15 h 15 à 16 h 45	Réunion de l'arbitre en matière de radiodiffusion



Annexe B : Participants à la réunion

Parti politique	Représentants
Parti de protection des animaux du Canada	Stephen Best Liz White
Parti de l'Héritage chrétien du Canada	Rod Taylor Peter Vogel
Parti communiste du Canada	Andrew Garvie Elizabeth Rowley
Parti conservateur du Canada	Greg Labuschagne Dustin Van Vugt
Parti vert du Canada	Sarah Potts Marlene Wells Nick Carter (observateur)
Parti libéral du Canada	John Arnold Derek Lipman
Parti Libertarien du Canada	Coreen Corcoran
Parti Marijuana	John Akpata Talis-Ilmars Brauns
Parti marxiste-léniniste du Canada	Anna Di Carlo Nick Lin Louis Lang (observateur)
Nouveau Parti démocratique	Malkeet Sandhu James Wardlaw
Parti progressiste canadien	Al Gullon
Parti Rhinocéros	Jean-Patrick Berthiaume Pascal Gélinas